

## INFOLIVE - PROTECTION RAISONNÉE DE L'OLIVIER

### Bulletin n° 2, le 17 mai 2010



### ŒIL DE PAON

Les conditions climatiques sont très favorables au développement de la maladie. En effet, les températures moyennes journalières sont supérieures à 12°C, et il pleut régulièrement et assez longtemps pour maintenir une humidité de plusieurs heures. Il faut une humidité supérieure à 85% pendant 6 h à 16°C pour qu'une contamination ait lieu. A cette température, les nouvelles tâches apparaissent en 12 jours.

Ce stade est atteint dans tous les départements, même en altitude (Nyons, Aups, Les Mées). Les risques d'une contamination sont donc très importants en ce moment dès la prochaine pluie.

**Le seuil d'intervention est fixé à 15% environ de feuilles atteintes (source SRAL – Service Régional de l'Alimentation ex-SRPV).** Pour l'évaluer, il faut effectuer un comptage de tâches (réalisé habituellement sur 100 à 200 feuilles, réparties sur toutes les faces de l'arbre).

- si le seuil est atteint et dépassé, il faut renouveler la protection avec un produit préventif avant la prochaine pluie (voir tableau ci-dessous).

- si le seuil n'est pas atteint, il est inutile de la renouveler

Effectuer ce comptage très régulièrement, surtout si de nouvelles pluies ont lieu. Les tâches pouvant apparaître en 12 jours, il faut au moins réaliser un comptage tous les 15 jours, tant que les températures moyennes ne dépasseront pas 22°C.

Stratégie d'interventions :

	<i>Traitements de printemps</i>	
	<b>1<sup>er</sup> traitement</b>	<b>Renouvellement dès lessivage ou tous les mois</b>
<b>Variétés sensibles</b>	Cuivre à dose homologuée	Cuivre à ½ dose en alternance avec mancozèbe à dose homologuée (surtout à partir du stade E)
<b>Variétés peu sensibles</b>	cuivre à ½ dose	Cuivre à ½ dose en alternance avec mancozèbe à dose homologuée (surtout à partir du stade E)

Les produits doivent être appliqués avant une pluie, et renouvelés après une pluie. Selon les spécialités, le lessivage peut avoir lieu à 25 mm de pluie (bouillies bordelaises), 40 mm (RSR Disperss, oxychlorure et hydroxyde de cuivre, mancozèbe) ou 50 mm (Nordox). Toute la frondaison des arbres doit être atteinte, avec une pulvérisation fine.

Pour les vergers en agriculture biologique, seules les spécialités à base de cuivre sont autorisées.

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. \* Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - ✉ 04.42.23.82.56 E-mail : [contact@ctolivier.org](mailto:contact@ctolivier.org)



## Produits autorisés sur oliviers :

Matière active	Spécialités	Dose de spécialité	DRE	ZNT	Conditions
hydroxyde de cuivre	Champ DP, Champ Flo, Cuproxyde Macc 50, Hélocuivre...	De 0,5 à 0,66 kg/hl selon la spécialité ■	24 h sf Champ Flo 6h	5 ou 20 m ■	<p>Ne pas traiter sur les fleurs et boutons floraux</p> <p><b>Produits cupriques autorisés en AB</b></p> <p>2,5 applications max / an sauf le Nordox 50 limité à 2 applications par an</p> <p>2 applications max / an</p>
oxychlorure de cuivre	Cupravit, Pasta Caffaro, Cuprocaffaro, Cuproflo, Oxycure, Yucca...	0,5 kg/hl ou 0,7 l/hl selon la spécialité ■	6 h ou 24 h ■	5 ou 20 m ■	
oxyde cuivreux	Nordox 50, Nordox 75 WG, Nordox Super 75 ...	0,33 ou 0,5 kg/hl selon la spécialité ■	6 h ou 24 h ■	5 ou 20 m ■	
sulfate de cuivre	Bouillie Bordelaise Macc 80, BB RSR, BB RSR Disperss, BB Phyteurop	1,25 kg/hl	6 h ou 24 h ■	5 à 50 m ■	
mancozèbe	Dithane Néotech	0,2 kg/hl	48 h	5 m	

■ Consulter l'étiquette DRE= délai de rentrée dans le verger après un traitement ZNT= Zone Non traitée

## TEIGNE DE L'OLIVIER

Le vol des papillons de teigne a débuté dans tous les départements depuis une quinzaine de jours. Il est **trop tôt pour traiter** pour le moment ; le stade critique de développement de l'olivier n'étant pas encore atteint, même à basse altitude. Attendre le prochain bulletin.

**Rappel :** si le seuil de 10% de feuilles minées est atteint ou dépassé, un traitement sur la teigne sera appliqué au stade « différenciation des corolles – boutons blancs ».

Deux types de traitements peuvent avoir lieu :

- traitement sur la larve, avec un produit à base de *Bacillus thuringiensis*, produit biologique
- traitement sur le papillon, avec un produit à base de lambda-cyhalothrine.

En conditions normales de pression du ravageur, **nous conseillons** un seul traitement à base de *Bacillus thuringiensis*.

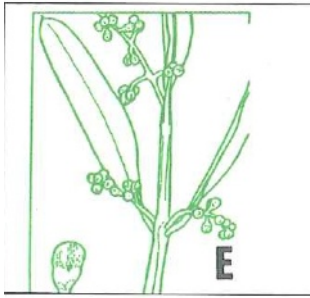
Ce traitement est plus efficace sur jeunes larves, il faut donc bien repérer le début du stade « différenciation des corolles - boutons blancs » (page suivante), car le stade est très corrélé avec la présence des larves de teigne. Ce stade est souvent **très court** et ne peut durer que quelques jours : soyez vigilants pour intervenir immédiatement.

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. \* Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - ✉ 04.42.23.82.56 E-mail : [contact@ctolivier.org](mailto:contact@ctolivier.org)





**Différenciation  
des corolles**

Tous les résultats de piégeage sur <http://www.afidol.org/gestoliveprod/>

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. \* Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

**CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER**

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : [contact@ctolivier.org](mailto:contact@ctolivier.org)

